



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

## LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX CHANCELIER DES UNIVERSITES

- Vu les articles D 312-24 et suivants du code de l'éducation relatifs à la commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères,
- Vu l'arrêté de composition initiale du 03 septembre 2015,
- Vu l'admission à faire valoir ses droits à la retraite de Madame BORDAS Anne-Marie, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale.

### ARRETE MODIFICATIF N° 3

**Article 1er** : La commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères de l'académie de Bordeaux est modifiée comme suit :

**Article 2** : 8 membres du collège des représentants de l'administration pour une durée de 3 ans.

- En remplacement de **Mme BORDAS Anne-Marie**, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale de chinois.
- **Mme YIN Wenying**, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale de chinois.

Bordeaux, le 22 octobre 2018

Le recteur



Olivier DUGRIP

